



LA LUCARNE



n° 20-Mai 2024

de MESLAND



Le mot de Richard GASNIER, Conseiller municipal, membre des commissions «Marchés publics», «Finances», «Événementiel» et «Communication»

Quelques informations sur mon parcours de vie. Je suis né à Saint-Ouen-Les-Vignes, où j'ai vécu jusqu'à mes 18 ans.

Animateur et directeur de centre de vacances pour enfants, moniteur de VTT et SKI ALPIN au Club Méditerranée, puis enfin depuis 1998, commercial pour la société LE TRIANGLE où je commercialise des bâtiments photovoltaïques auprès des agriculteurs.

Je suis arrivé à Mesland en 2006 où j'y ai acheté ma maison. J'ai tout de suite aimé ce petit village très agréable à vivre et qui a réussi à garder son âme de village d'antan. J'ai pu faire rapidement connaissance et sympathiser avec les habitants. Certains d'entre eux sont devenus des amis.

J'ai été impliqué pendant quelques années au sein de l'association des parents d'élèves, pour refaire vivre aux enfants les fêtes et événements que j'avais moi-même connus dans mon enfance.

J'ai ensuite rejoint l'équipe du conseil municipal, depuis deux mandatures, afin de participer à la vie de la commune.

Je pense qu'il est important d'avoir une vue d'ensemble sur la gestion et le développement de ma commune. Une équipe communale n'est pas toujours en accord sur tous les sujets et décisions prises pour la commune, néanmoins, c'est la diversité des points de vue qui fait avancer vers le vivre ensemble.

Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues conseillers, car la vie politique de la commune se passe toujours dans le respect de chacun et aussi dans un esprit démocratique. Je remercie également notre Maire pour son engagement et l'écoute qu'il apporte à son équipe.

Je dois vous avouer que je compte bien rester à Mesland pour y passer ma retraite.

Je vous souhaite le meilleur possible... le soleil finira bien par revenir.



DANS CE NUMÉRO

<i>Le mot de Richard GASNIER</i>	1
<i>Zoom école</i>	2
<i>Projet Saint-Vincent</i>	3
<i>Autres investissements</i>	3
<i>Rencontre régionale</i>	4
<i>Loi d'accélération</i>	5
<i>Élections européennes</i>	6
<i>Information Agglopolys</i>	7
<i>Informations meslandaises</i>	8

Présence de la secrétaire de mairie :

- lundi 9h00-12h00 et 14h00-16h30
- mardi, jeudi et vendredi 8h15-12h15

Ouverture au public :

- mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

Permanence d'élus (mairie ou adjoint) :

- mardi 9h00-12h00 et sur RDV

Contactez la mairie :

Tél : **02.54.70.28.14 / 06.24.15.28.86**

Courriel : mairie-mesland@wanadoo.fr

Site internet : www.mesland.fr

Et suivez-nous sur :



ZOOM sur la communauté éducative de l'école

Le zoom de la Lucarne n°20 s'intéresse à la communauté éducative de l'école de Mesland. 38 élèves de Monteaux et Mesland y sont accueillis.

Ils y font l'expérience au quotidien du vivre ensemble, explorent le monde et consolident les premiers apprentissages à travers activités physiques et artistiques notamment.

Justine GALIMARD dirige l'école depuis cette année scolaire 2023/2024 et assure l'enseignement des enfants de la petite et moyenne section. Ils sont au nombre de 21.

De son côté Charles WENZLER est l'enseignant des 17 élèves de grande section et du CP.

Justine GALIMARD est aidée par Véronique GAUTHIER, arrivée en 2005 sur l'école et Charles WENZLER, par Emmeline BIZIEUX, qui assiste l'équipe éducative depuis 2004.

Toutes deux sont ATSEM.



Charles WENZLER, Emmeline BIZIEUX, Véronique GAUTHIER et Justine GALIMARD

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant aux enfants.

Ils appartiennent à la communauté éducative, peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers.

Au contact de Justine GALIMARD, on se rend compte de l'énergie et de la passion du métier qui l'anime. Son regard s'illumine lorsque son métier et les projets de classe sont évoqués.

Son moteur est d'accompagner les petits dans leur développement et les aider à grandir.

Elle explique avoir très tôt eu la certitude de son orientation professionnelle et a bâti son cursus scolaire en ce sens : licence de sciences du langage puis master MEEF à l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) de Blois.

Habitante de Monteaux, son souhait était de rejoindre une école en milieu rural. Elle se projette ainsi dans la durée sur le regroupement scolaire, à la grande satisfaction de tous.

Charles WENZLER est arrivé à l'école de Mesland 3 semaines après la rentrée, à la suite d'un congés paternité. D'abord intéressé par le domaine électrotechnique, il est professeur des écoles depuis 2018.

Ses expériences d'animateur en Centre de Loisirs mais aussi le contexte familial avec une maman professeure des écoles à Onzain ont contribué à ce changement de cap. Après un passage en milieu spécialisé, Charles WENZLER est ravi de découvrir l'enseignement aux élèves de cours préparatoire.

Il se dit curieux de découvrir et explorer l'ensemble des différents niveaux. Une des thématiques retenues cette année dans sa classe porte sur les jeux olympiques et paralympiques.

Tous deux expriment leur satisfaction à travailler en bonne coopération avec les équipes élus et salariés de la commune et du SIVOS mais aussi et surtout avec Véronique et Emmeline.

Une équipe complémentaire au service de l'accueil et du développement des enfants de nos communes.

Point d'avancement des travaux du Saint-Vincent

Le projet de réhabilitation des locaux se poursuit

L'architecte SO/Atelier d'Architecture de Blois a terminé son travail de conception et un permis de construire a été déposé début février. L'espace comprendra un bar-restaurant ainsi qu'un local multi-services de proximité dans



l'aile droite et un petit logement sur deux niveaux dans l'aile gauche.

La maîtrise d'œuvre, représentée par le Cabinet Chauveau de Blois, a pris le relais. Un appel d'offres de travaux a été lancé. Dix-neuf entreprises ont participé à la consultation.

Les onze lots proposés ont tous trouvé preneur et les offres des entreprises retenues ont été validées en conseil municipal le 30 avril dernier.

Le montant global s'élève à un montant de 650 233.16 € HT pour une estimation à 680 483.00 € HT.

Les notifications de marchés sont en cours en ce début de mois de mai et les travaux devraient commencer rapidement par un désamiantage et un retrait obligatoire des « vieilles » peintures au plomb.

La fin des travaux est toujours programmée pour fin décembre 2024. Le déménagement des locaux a été réalisé par les élus et l'employé communal sur trois samedis de fin avril-début mai.

Les mobiliers et matériels ont été stockés dans un conteneur sur le parking de l'école et dans la maison du 24 Grande rue.

La recherche d'un repreneur est en cours en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

Des annonces sont en cours de diffusion.

L'offre consiste en un bail commercial 3/6/9 avec mise à disposition de la licence IV et du matériel et mobilier encore exploitable.

La clientèle reconstituée après trois ans de fermeture, le droit au bail et le mobilier nouvellement acquis appartiendront en propre au nouvel exploitant.

N'hésitez pas à faire connaître ces conditions autour de vous.

A ce bail commercial d'un loyer mensuel qui devrait avoisiner les 600 € HT mensuel (encore en discussion), viendra s'ajouter la possibilité de louer le petit appartement privé au prix de 350 € TTC/mois pour occupation ou sous-location autorisée en meublé de tourisme. A défaut, il sera loué à un tiers.

Autres investissements

Le dossier de réhabilitation du bar-restaurant Le Saint-Vincent est l'investissement majeur de l'année 2024, mais d'autres projets ont également nécessité une inscription budgétaire votée en conseil municipal le 2 avril.

Il s'agit d'études préalables et d'études de conception pour la construction d'une micro-crèche prévue en 2025 et de travaux nécessaires à la conservation de bâtiments communaux :

Nature de l'investissement	En TTC
Etudes préalables à la construction d'une micro-crèche	23 000 €
Phase projet de construction d'une micro-crèche	54 000 €
Changement de porte et fenêtres logement	9 000 €
Rénovation WC extérieurs et PMR de l'école	28 000 €
Alarmes incendie salle des fêtes	20 000 €
Alarmes anti-intrusion mairie et atelier municipal	3 000 €
TOTAL	137 000 €

Les études vont permettre de constituer les dossiers de demande de permis de construire et de subventions.

Rencontre régionale des gestionnaires des milieux aquatiques



Le temps d'une journée, le 5 avril dernier, Mesland a accueilli une centaine de personnes venue de toute la région Centre-Val de Loire.

Tous, techniciens, ingénieurs, élus, étaient invités par la région et l'Agence de l'Eau, pour un rassemblement annuel qui, pour la première fois, s'est tenu en Loir-et-Cher.

Après un mot d'accueil de plusieurs personnalités institutionnelles, les invités ont consacré la matinée à des échanges autour d'expert régionaux et nationaux sur le bénéfice des haies dans l'avenir des territoires.

L'après-midi, la municipalité et le Syndicat mixte du Bassin de la Cisse ont présenté à deux voix les travaux menés depuis plus de 5 ans sur la vallée de la Petite Cisse dans notre village.

La restauration morphologique de la rivière rue de la Fontaine puis la restauration du marais des Lardonneries en aval de la station d'épuration ont été observées par les meilleurs spécialistes de la région.

Une journée, pleines d'échanges, appréciée de tous. Notre village, discret et confidentiel, s'est ainsi fait connaître au-delà des frontières départementales pour la valeur de son cadre de vie.

En parallèle de cette expérience, la commune vient de délibérer pour conventionner avec l'Agence Régionale de la Biodiversité afin d'accueillir plusieurs fois par an des groupes d'élus et agents de collectivités en quête de retour d'expérience dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques.



Loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable (APER)



Dans le cadre de la loi « d'accélération de la production d'énergie renouvelable », dite loi APER, les communes doivent définir des zones de leur territoire où elles souhaitent voir s'implanter prioritairement de futurs projets de production d'énergie renouvelable.

Nous vous invitons à donner votre avis sur les zones envisagées à partir du :

17 JUIN 2024 jusqu'au 17 JUILLET 2024

Qu'est-ce que la loi APER et que sont les zones « d'accélération » qu'elle prévoit ?

La loi 2023-175 du 10 mars 2023 entend accélérer le développement des énergies renouvelables, afin de rattraper le retard pris par la France.

Elle instaure un dispositif de planification territoriale, pour veiller à l'équilibre de la répartition des projets de production à travers le pays.

Sur la base des informations fournies par l'État sur les zones potentielles, les communes doivent préciser des « zones d'accélération », favorables à l'accueil de ces projets en priorité.

Ces zones doivent être établies après consultation de la population.

À travers le pays, les zones d'accélération peuvent concerner tous les types d'énergie renouvelable : solaire, éolien, biomasse, géothermie, biogaz, énergies de récupération, etc.

Dans leur périmètre, les structures porteuses de projets sont incitées à développer les études et travaux sur le sujet.

Vous pouvez donner votre avis avant que ce choix de zone ne soit définitif !

Comment donner son avis ?

En vous rendant en Mairie à partir du **17 Juin 2024 et jusqu'au 17 juillet 2024**, aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Un registre sera mis à votre disposition.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la commune : **www.mesland.fr**.

Tout savoir sur les élections européennes du 9 juin 2024



Les prochaines élections européennes auront lieu le 9 juin 2024. Tous les 5 ans, les citoyens des pays de l'Union européenne élisent leurs représentants qui siègent au Parlement européen à Strasbourg.

Pourquoi voter ?

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct.

On compte aujourd'hui 705 représentants européens, parfois appelés « euro-députés ». Ils seront **720** lors du prochain mandat 2024-2029.

Les représentants au Parlement européen ne se réunissent pas par pays mais par groupes politiques transnationaux, aujourd'hui au nombre de sept, répartis suivant différentes tendances politiques.

Le rôle des représentants au Parlement européen est de **formuler**, **discuter** et **voter** les textes législatifs au niveau européen.

Pour qui voter ?

A partir de 2024, 81 élus représenteront la France au Parlement européen. Ils étaient 79 lors du précédent mandat du Parlement européen.

En France, l'ensemble du territoire est réuni en une circonscription unique.

La répartition des 81 sièges réservés aux représentants français au Parlement européen s'établit à l'issue du scrutin.

Chaque parti ayant rassemblé plus de 5% des suffrages se voit attribuer un nombre de sièges proportionnel à leur classement électoral.

Comment voter ?

Tout citoyen français et européen âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin peut voter aux élections européennes.

Il faut également être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de cette commune.

Les ressortissants communautaires (c'est-à-dire possédant la nationalité d'un des 27 pays membres) qui ont le droit de voter dans leur pays d'origine **peuvent aussi voter aux élections européennes.**

Ils doivent résider dans la commune où ils souhaitent voter et être inscrits sur les listes électorales complémentaires européennes de cette commune.

Comme pour les électeurs français, ces ressortissants peuvent s'inscrire soit en ligne, soit en mairie.

Si vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez **donner procuration à une personne de confiance.**

Il est possible de faire la demande en ligne sur Maprocuration.

Vous devrez ensuite la faire valider en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent.

Vous aurez à présenter un titre d'identité et votre référence d'enregistrement « Maprocuration ».

Si vous disposez d'une identité numérique certifiée France Identité (obtenue après un déplacement en mairie), vous pouvez être dispensé de déplacement pour faire valider votre procuration.

AGGLOPOLYS LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

À la mi-avril, Agglopolys relance son dispositif de lutte contre le frelon asiatique permettant la destruction gratuite des nids découverts chez les habitants de la Communauté d'agglomération de Blois. En 2023, 477 nids ont été détruits, soit l'équivalent de 4770 nouvelles colonies potentielles évitées en 2024.

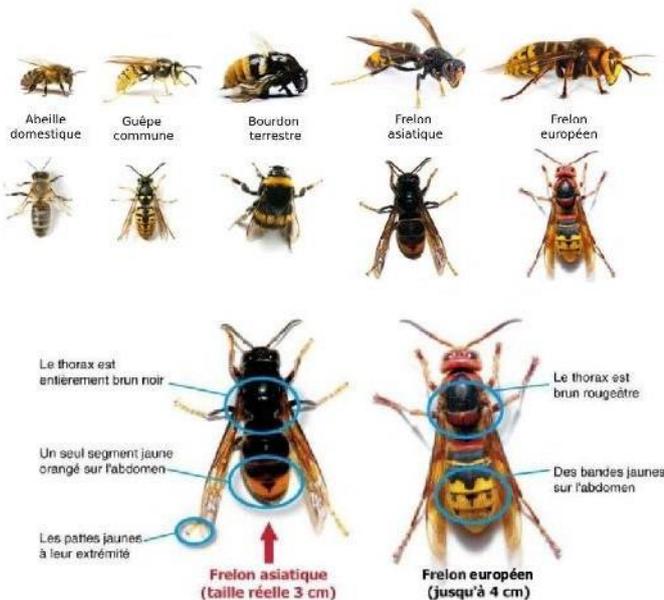


Agglopolys est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation de la biodiversité et notamment dans la sauvegarde des abeilles. Ces dernières, en plus d'avoir à faire face aux effets néfastes des pesticides, sont confrontées à une espèce venue d'un autre continent : le frelon asiatique ou *Vespa velutina*, friand de tout type d'insectes. Les dégâts sur les colonies d'abeilles sont considérables. Pour lutter efficacement contre le frelon asiatique et préserver les abeilles, Agglopolys a mis à disposition du public un dispositif de signalement et de destruction systématique des nids chez les particuliers, en partenariat avec le Syndicat apicole de Loir-et-Cher.

Reconnaître le frelon asiatique

Le frelon asiatique, *Vespa Velutina Nigrithorax*, a une dominante noire.

C'est une espèce diurne c'est-à-dire qu'il n'est actif que le jour et interrompt toute activité à la tombée de la nuit. Au contraire, le frelon européen est actif de jour comme de nuit et il est attiré par la lumière, y compris la lumière artificielle en pleine nuit.



Les nids

Frelon européen : il niche toujours dans l'obscurité (greniers/boîtiers de violets roulants/creux dans un tronc d'arbre). Il est impossible de trouver un nid de frelon européen à l'air libre en pleine lumière et encore moins exposé aux intempéries. Il n'est jamais visible de l'extérieur de la cavité pour l'observateur. Son ouverture est large (plus de 10cm) et située en bas du nid (orientée vers le sol).



Frelon asiatique : il niche souvent en pleine lumière et dans des situations exposées (façades d'immeubles, cimes des arbres). Il peut lui arriver de nicher dans des endroits obscurs, en particulier en début d'année (trunks d'arbres mais ceci reste rare, éventuellement au grenier). Son ouverture est petite (moins de 4cm) et située en bas du nid en tout début de saison, puis sur le côté du nid dès que sa taille dépasse 15cm.



Déclarer la présence d'un nid

Il suffit de remplir le formulaire de demande de destruction sur le site agglopolys.fr. Pour confirmer qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, vous devez envoyer une photo du nid. En cas de doute, un référent apicole se déplace chez vous. Après l'assurance qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique, Agglopolys se charge de sa destruction en faisant intervenir une entreprise spécialisée qui entrera en contact avec vous (même les plus petits nids peuvent être détruits).

La totalité des frais d'intervention est prise en charge par Agglopolys.

Le dispositif de déclaration des nids ouvre habituellement à la mi-avril (en fonction des conditions météorologiques). Pour savoir si la saison est démarrée, rendez-vous sur agglopolys.fr !

Pour les nids repérés sur le domaine public, il faut en faire la déclaration à la mairie de sa commune.

Contact

Service Biodiversité d'Agglopolys
07 72 50 44 94 - biodiversite@agglopolys.fr

Des informations meslandaises

NAISSANCE

Léonie, Carmen, Catherine BERNARD née le 29 février 2024 à Blois

Parents : Denis et Virginie BERNARD, domiciliés «11 les Perets ».

INFORMATION SIVOS

TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE MONTEAUX-MESLAND : les règles changent dès maintenant !

A partir de la rentrée scolaire prochaine, Agglopolys, prendra en charge le transport des élèves maternelles et primaires, à l'instar de ceux du collège depuis déjà plusieurs années.

Ainsi l'inscription de votre enfant au transport doit dorénavant passer par la plateforme internet d'Azalys.fr. (<https://bus.azalys.agglopolys.fr>). Des formulaires papiers sont également disponibles dans chacune des mairies.

Le SIVOS invite tous les parents à faire la démarche d'inscription au plus tard pour le 15 juin prochain. Passé cette date, les inscriptions restent possibles mais sans possibilité de modification des arrêts.

Les frais de dossier pour les enfants en dessous de 6 ans sont gratuits, au-delà ils sont de 20€.

Une carte JVMalin sera générée et envoyée aux familles pour un coût de 3 €. Cette carte est valable pour toute la scolarité de l'enfant sur le réseau azalys.

FERMETURE DE CLASSE RENTRÉE 2024

Nous avons été informés en début d'année des menaces de fermeture de classe sur notre regroupement scolaire. Malgré une mobilisation des élus et parents d'élèves, la fermeture sera effective dès la rentrée prochaine.

La démographie actuelle de nos communes laisse entrevoir une chute progressive et sévère des effectifs dans les prochaines années.

Mais au-delà de ce phénomène global, nous appelons également chaque parent à privilégier la scolarisation des enfants dans nos deux écoles plutôt que dans des communes extérieures. Cette responsabilité individuelle influence directement la vie du village.

SORTIE NATURE

Dimanche 9 juin : sortie animée par **Loir-et-Cher Nature : Les Oiseaux de Mesland**

La population d'oiseaux, toutes espèces confondues, subit depuis plusieurs années une chute importante de ses effectifs. Venez les observer pendant qu'il est encore temps.

RDV à 9h, place de l'Eglise à Mesland (durée : la matinée)

FÊTE NATIONALE - FÊTE DE LA MUSIQUE

Notre prestataire habituel de tir de feu d'artifice étant indisponible les 13 et 14 juillet en raison du manque de personnel lié à l'organisation des jeux olympiques, **le Comité des fêtes et la Commission Evènementiel de la Commune ont décidé de transposer les festivités habituelles de la Fête nationale au samedi 15 juin en les regroupant avec celles de la Fête de la musique.**

Cette grande soirée festive (animation musicale non-stop, apéritif, dîner champêtre, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal populaire) aura lieu au stade (Route de Touraine) à partir de 18h00.

Retrouvez toutes les informations pour réserver et le bulletin d'inscription sur le flyer inséré dans votre Lucarne !

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Concert Yves Laulanet, Jardin du Prieuré, vendredi 21 juin (jour officiel de la fête de la Musique / Fête des Écoles, vendredi 28 juin / Brocante, dimanche 30 juin

Retrouvez en version numérique toutes les Lucarnes mais aussi les bulletins annuels, les comptes-rendus des conseils municipaux ainsi que de nombreuses actualités et informations sur le site internet de Mesland : www.mesland.fr

Conception et mise en page :
Commission communication de Mesland

Impression :
Graphic Imprim - Saint-Gervais-La-Forêt